

# les cahiers d'ACCENTS

DETTE, EMPRUNT, FISCALITÉ

## LE TRIPLE A DES BOUCHES-DU-RHÔNE





Photos : J. Herbecq



© Horad HEGUJ - Fotolia.com

# LE TRIPLE A DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**LE BILAN FINANCIER DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE EST EXCELLENT. MALGRÉ LES TRANSFERTS DE CHARGES, SES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT SONT PRÉSERVÉES ET SON ENDETTEMENT EST TRÈS FAIBLE.**

**DE QUOI DÉCERNER UN TRIPLE A...**



## TAUX D'IMPOSITION MODÉRÉ

15,05 %, c'est le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les Bouches-du-Rhône, le dernier fixé par les conseillers généraux. En 2011, le prélèvement fiscal moyen par habitant pour le Département est de 159 €, alors qu'il est de 173 € dans les autres départements (hors Paris). Le taux de 15,05 est inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 15,49 %.

## ENDETTEMENT FAIBLE

Avec 129 € par habitant début 2011, alors que la moyenne nationale est de 441 €, le Conseil général se place au 5<sup>e</sup> rang des départements les moins endettés de France. À titre d'exemple, dans la région PACA, les Alpes-Maritimes sont 90<sup>e</sup>, le Var, 82<sup>e</sup>, le Vaucluse 22<sup>e</sup>, les Alpes de Hautes-Provence 68<sup>e</sup>, les Hautes-Alpes, 94<sup>e</sup> !

## UNE FORTE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

En 2011, 514 millions d'euros d'investissement étaient inscrits au budget primitif. Éducation, routes, aide aux communes, transports... Autant de domaines pour lesquels un effort soutenu est engagé depuis plusieurs années. Ce sont ainsi plus de 4 milliards d'euros qui ont été injectés dans l'économie locale, favorisant le maintien ou la création de plus de 10 000 emplois chaque année.



© Frog 974 - Fotolia.com

## FRAIS DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉS

Dans le "13", les charges de personnel représentent 150 € par habitant. La moyenne est de 186 € par habitant dans le reste de la France.

## PAS D'EMPRUNTS TOXIQUES

À la différence de certaines collectivités, le Conseil général n'a pas eu recours à des produits financiers complexes ou risqués. Le Département n'a pas eu recours de manière régulière à la banque Dexia. À l'inverse de ce qui s'est passé dans le Rhône, ou encore en Seine-Saint-Denis, pour ne citer que ces deux exemples.

## Quelques postes de dépenses du Conseil général :

- 165 M€ > éducation
- 110 M€ > aide aux communes
- 75,3 M€ > routes
- 1,93 Md€ > famille et solidarité
- 146 M€ > cadre de vie

## IMPÔTS LOCAUX ÉTAT DES LIEUX

La **taxe d'habitation** est un impôt s'appliquant à chaque personne (propriétaire ou locataire ou occupant à titre gratuit) disposant d'un bien immobilier. Elle n'est plus perçue par le Conseil général. Dans le département, 778 800 personnes la paient, 157 165 en sont exonérées.

Les **taxes foncières** sont payées par le propriétaire d'un bien immobilier. Elles se décomposent ainsi : taxe sur les propriétés non bâties et taxe sur les propriétés bâties. Le Conseil général perçoit une part de cette dernière, en fonction du taux qu'il fixe. La taxe sur les propriétés bâties est payée par 740 000 personnes, 22 696 en sont exonérées.

## CONSEIL GÉNÉRAL : FISCALITÉ INCHANGÉE DEPUIS 2006

Entre 2006 et 2010, le Conseil général des Bouches-du-Rhône a maintenu inchangés les taux d'imposition des quatre taxes qui lui revenaient. Depuis 2011, le Département ne fixe plus que le taux de la taxe foncière bâtie. Qu'il n'a pas non plus augmenté, à

rebours de la plupart des autres départements (hausse moyenne de 1,5 % en 2011). Seuls 8 départements de métropole ont ainsi maintenu une fiscalité stable depuis 2006.

Tableau : TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement Ⓞ	Taxe ordures ménagères Ⓞ	TOTAL de cotisation
Taux 2010	22,56 %	%	1,88 %	15,05 %	0,16 %	17,80 %	
Taux 2011	22,90 %	%	1,88 %	15,05 %	0,226 %	17,80 %	
Adresse							
prêtés b							
Base							
Cotisation							

Le taux de 15,05 % est circled in red in the original image.

## RÉPARTITION DE L'IMPÔT FONCIER 2011 À MARSEILLE ET SON AGGLOMÉRATION

Le Département n'est pas le principal bénéficiaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties. À Marseille, pour 100 € payés par le contribuable au titre de cette taxe, 25 € sont perçus par le Conseil général, 38 € reviennent à la Ville de Marseille et 33 € à la Communauté urbaine. Enfin, 4 € représentent des frais divers perçus par l'État. Chaque collectivité perçoit une part de la taxe en fonction des taux qu'elle fixe, lesquels s'appliquent sur la base de la valeur locative cadastrale.



© Frog 974 - Fotolia.com



# CONSEIL GÉNÉRAL D'OU VIENT L'ARGENT ?

## 1/ LES IMPÔTS

En 2011, l'Assemblée départementale ne maîtrise plus, via l'impôt, que 15 % de ses recettes de fonctionnement contre encore 33 % en 2009.

Ce chiffre est à rapprocher des parts respectives prises par la fiscalité directe dans les recettes de la Ville de Marseille (40 %), ou celles de la Communauté urbaine - CUM-MPM - (35,4 %).



Après une année 2010 marquée par la suppression de la taxe professionnelle, l'année 2011 a vu également disparaître des radars départementaux la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti, transférées aux communes et intercommunalités.

Ne reste donc plus aux conseillers généraux qu'un seul outil fiscal : le taux de la taxe sur le foncier bâti dont le CG13 récupère au passage la part - au taux inchangé - revenant jusqu'alors au Conseil régional.

Dans ce contexte, alors que depuis 2006 le Conseil général n'a plus augmenté ses taux de fiscalité, d'autres collectivités ont pu faire d'autres choix.

Ainsi la ville de Marseille, dont le taux

d'imposition sur le foncier bâti était déjà supérieur à celui du département, l'a augmenté de 1,5 % en 2011.

## 2/ LES DOTATIONS

Pour boucler son budget de 2,4 milliards d'euros en 2011, l'Assemblée départementale bénéficie également de dotations ou transferts financiers venus de l'État, dans le cadre de péréquations nationales.

Il faut rappeler qu'entre 2002 et 2011, les transferts de l'État au bénéfice du département sont passés de 448 millions d'euros à 1 077 millions d'euros.

Naturellement, cette progression est tout sauf incongrue. C'est avant tout une série de compétences (solidarité, routes, transports, éducation, culture et patrimoine, sécurité civile et sanitaire) dévolues aux Conseils généraux par les lois de décentralisation successives qui bénéficient de ces dotations.

De par la loi, l'État s'est engagé à fournir aux Départements les moyens nécessaires à leur accomplissement.

### Exemples de dette par habitant (encours au 31/12/2010)

a) dans les Bouches-du-Rhône	
Conseil général des Bouches-du-Rhône	129 €
Région	340 €
Intercos : CU Marseille Provence Métropole (MPM)	742 €
b) dans d'autres départements	
Hauts de Seine	154 €
Saône et Loire	643 €
Ardèche	701 €
Seine Saint Denis	641 €
Rhône	411 €

Sauf que le compte n'y est pas ! Le déficit de financement prévisionnel par l'État cumulé de 2002 à 2011 est de l'ordre de 375 millions d'euros.

Voilà l'exacte mesure de la dépendance dans laquelle se trouve le Conseil général.

Lequel pourra toujours se consoler en notant qu'il ne figurait pas parmi les 25 départements mis en difficulté par l'explosion des dépenses obligatoires de solidarité non entièrement compensées par l'État.

## 3/ L'EMPRUNT

À la différence de certains états européens qui empruntent pour boucler des fins de mois délicates, le Conseil général emprunte pour financer ses investissements créateurs de richesses et d'emplois. Il ne le fait pas pour trouver des recettes de fonctionnement ! En 2011 l'Assemblée départementale n'aura emprunté qu'un peu moins de 80 millions d'euros.

# LES DÉPARTEMENTS OTAGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

"Le Triple A de la France est un trésor national" proclame sur toutes les ondes le financier et essayiste Alain Minc, conseiller bavard du Président de la République. Nouvelle boussole d'une nouvelle planète, la diététique, version agences de notation, fixe désormais tous les menus du pouvoir en place. Comme ceux des citoyens, hélas. Dans cette situation, comment ne pas s'étonner de l'indifférence qui a accompagné la publication du rapport que Standard and Poor's a consacré en avril dernier aux finances des Départements français. Il indiquait que "la réforme de la dépendance apparaît comme l'une des dernières chances d'éviter l'asphyxie budgétaire des Départements français".

Cette réforme ayant été repoussée aux calendes grecques, le citoyen pourrait être tenté de demander si l'air ne va pas manquer. Mais les limiers de Standard and Poor's ont répondu par

avance à sa curiosité : "les récentes mesures gouvernementales n'apportent toujours pas de réponse globale à la problématique du financement des allocations universelles de solidarité" à la charge des Conseils généraux. Et ce, alors même que les réformes actuelles "réduisent les marges de manœuvre fiscales des Départements et accentuent leur exposition aux cycles économiques et financiers".

## MOINS DE SOUVERAINETÉ DÉPARTEMENTALE

Avec la nouvelle étape de décentralisation voulue par la majorité, les Départements dotés par l'État de nouvelles responsabilités voient leur autonomie financière se réduire. Entre 2002 et 2011, la part de recettes directement issue d'une fiscalité fixée par les conseillers généraux est passée de 33 % à 15 %.

## AUTANT DE SOUVERAINETÉ EN MOINS

Tout cela a des conséquences car les principales dotations de l'État aux collectivités locales ont été autoritairement gelées par le gouvernement pour la période 2011-2014. D'autant que les réformes (suppression de la taxe professionnelle, réforme de la fiscalité locale...) rendent l'avenir incertain avec la création d'une usine à gaz qui alimente les Départements à coup de fractions d'impôts

sans lien évident avec leurs missions. Alors que les recettes fiscales de l'État sont fortement exposées à la conjoncture, ces entorses répétées à l'esprit de la décentralisation nous renvoient au point de départ. Même en bonne santé financière, le Conseil général dépend plus que jamais de la santé financière de l'État. Ce qui n'est pas rassurant par les temps qui courent.

**"Un Conseil général est soumis à la règle d'or que l'Etat ne s'impose pas. Une collectivité est obligée, de par la loi, de voter un budget en équilibre !"**



**HERVÉ CHÉRUBINI**  
Conseiller général délégué  
aux finances  
Rapporteur général du budget



# FINANCES PUBLIQUES & SERVICES PUBLICS

## Les visages du quotidien

**VOS IMPÔTS LOCAUX, CE SONT DES SERVICES, DES FONCTIONS, DES MÉTIERS. NOUS EN BÉNÉFICIONS TOUS. QUOTIDIENNEMENT, LES AGENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL ASSURENT LEURS MISSIONS, AU SERVICE D'UN PUBLIC ATTACHÉ À LEUR PRÉSENCE ET À LEUR PROXIMITÉ.**

Ils travaillent au Conseil général, pour vous. Leur mobilisation, chaque jour, donne vie au service public. Routes, collèges, transports, secteur sanitaire et social...

La population est bien consciente que leur présence et leur proximité sont indispensables à une qualité de vie à laquelle ils sont attachés, à juste titre.

À l'heure de la crise, au moment où une sévère politique d'économie se met en place pour payer les dettes d'un État impécunieux, chacun souhaite que le service public, même s'il peut gagner en efficacité, joue pleinement son rôle. Ce rôle, ce sont ces agents qui l'interprètent, avec motivation et dynamisme. Écoutons-les...

### Marie-Josée Demichelis

Assistante Sociale  
à la MDS de La Ciotat

Prévention, protection de l'enfance et des familles, insertion sociale, aide à l'accès et au maintien dans le logement... Le champ d'intervention de l'assistant social est étendu et varié. "On aide les personnes à garder la tête hors de l'eau", résume Marie-Josée, 25 ans d'écoute et d'accompagnement à son poste. "Nous traitons des situations fragiles, graves ou complexes dans les domaines de l'enfance en danger, des expulsions, du surendettement ou bien des problèmes que rencontre un public momentanément en difficulté".



### Frédéric Mahé

Éducateur spécialisé à la  
MDS le Nautile, Marseille, 13<sup>e</sup>

Une vie de nomade où la journée peut s'allonger jusqu'à 12 heures d'affilée. Le suivi des enfants et des jeunes placés par décision de justice est à la fois un travail de longue haleine et une course de vitesse. "Avec eux et leurs familles, on tente de poser un cadre, d'informer sur les dangers, de tricoter des projets scolaires et professionnels. On n'arrive pas chaque fois au miracle". Mais il faut avoir beaucoup de foi.

### Chabia Bessour

Agent polyvalent au collège Manet,  
Marseille, 14<sup>e</sup>.

Depuis trois ans, la "super tata" de cet établissement classé ZEP, dans le quartier de La Busserine, s'occupe de la propreté des classes, du service à la cantine et du remplacement à la loge "pour que les élèves travaillent dans de bonnes conditions. Pas de souci avec eux. Si on se fait respecter, ils vous respectent. Après tout, on travaille pour leur bien".



### Jean-Louis Riboulet

Chef du centre d'exploitation Route,  
Aubagne

Entre Gémenos, Cuges-les-Pins, la Penne-sur-Huveaune et Aubagne, ils jouent les anges de la route. Ou plutôt des départementales. L'équipe d'une dizaine d'agents entretient les voies, hiver comme été. "Nous sommes en permanence sur la brèche pour assurer la sécurité des automobilistes". Boucher les trous, débarrasser les débris, nettoyer les abords. Sans compter le sel de l'hiver pour faire reculer verglas et neige.

### Pascale Chauvet

Médecin PMI à la MDS de Vitrolles

La santé des enfants de 0 à 6 ans, c'est la mission des PMI (Protection maternelle et infantile) qui assurent des consultations, des soutiens, mais aussi des interventions en maternelles. "Des journées bien remplies et un travail en équipe qui rendent le métier de médecin PMI aussi passionnant qu'exigeant. La santé est prise dans son acception globale. Nos services sont centrés sur la prévention". Un cordon protecteur autour des familles et du corps social.



Photos : J. P. Herbecq et C. Rombi

### Angélique François

Conductrice-receveur  
sur la ligne RDT13 Aix-Marseille

Aix-Marseille par autoroute figure parmi les lignes de transports publics les plus fréquentées de France, avec 2,2 millions de passagers par an. Depuis quatre ans, Angélique conduit un des cars ultra-neufs qui assurent la liaison en 30 mn à raison d'un départ toutes les 5 minutes en heure de pointe. "Aucun problème avec les clients. Ils apprécient la régularité de la ligne et le confort des véhicules. La preuve, la plupart du temps, le car est complet."





Photo: J. Marchion

## RENCONTRE AVEC

LISETTE NARDUCCI

vice-présidente du Conseil général  
en charge de l'Insertion

**DANS LE CADRE DE SA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA, LE DÉPARTEMENT MONTRE L'EXEMPLE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE CONTRÔLE EFFICACE.**

“**D**epuis la mise en place du dispositif RSA, l'ensemble des efforts déployés par le Conseil général sont orientés vers le retour à l'emploi”, indique Lisette Narducci, vice-présidente en charge de l'Insertion. Cette élue de Marseille peut s'enorgueillir de la baisse très importante du nombre d'allocataires du RMI enregistrée il y a quelques années. Mais son combat n'est pas terminé pour mettre la justice sociale et la valeur travail au cœur de la politique publique dont elle a la responsabilité. L'enveloppe globale de la politique d'insertion est de 395 millions d'euros versés pour le financement des contrats aidés et les allocations, sommes auxquelles s'ajoutent 45,6 millions d'euros pour le financement des actions d'insertion. “Bon nombre d'observateurs estiment que l'insertion est un terrain qui favorise les fraudes et les arrangements. Ils ont parfois une perception de la réalité un peu courte”, indique t-elle. Lisette Narducci est pleinement consciente que la contribution de la population, dans les Bouches-du-Rhône comme dans toute la France, est conditionnée par



© Danielle Bonardelle - Fotolia.com

JUSTICE FISCALE, JUSTICE SOCIALE

# LA JUSTE SOLIDARITÉ IMPOSE DE COMBATTRE LA FRAUDE

une politique à la fois juste et rigoureuse de redistribution. La solidarité mise en place par un État providence qui doit se réinventer est mise à mal par les abus.

Mais sa volonté est tout aussi ferme de tordre le cou aux rumeurs et aux préjugés. Elle est aidée en cela par les chiffres... et les contrôles qui ont permis de les établir.

## ÊTRE SÉVÈRE, MAIS JUSTE

Depuis 2005, un plan annuel de contrôle a été mis en place en étroite collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. Il vise notamment à identifier les allocataires ayant indument perçu hier le RMI, aujourd'hui le Revenu de Solidarité Active, et à engager des procédures de remboursement.

En 2010, quelque 10 000 contrôles ont été effectués, dont plus de 70 %, conduits à l'initiative du Conseil général, sont ciblés. Verdict ? Sur les 10 000 contrôles réalisés, seulement 793 paiements induits, devant donc être remboursés, ont été constatés. Ce qui représente une enveloppe de 2,06 millions d'euros, sur un montant global d'allocation 200 fois supérieur. À ces sanctions s'ajoutent les vérifications qui aboutissent à une suspension ou radiation de droit, ce qui représente une somme de 10 millions d'euros. Il ne s'agit pas dans ce cas de fraude mais de non-conformité, éventuellement passagère, avec les termes du contrat d'engagement signé par l'allocataire. “Le principe n'est pas de jeter

la suspicion sur les allocataires. Bien au contraire, ajoute Lisette Narducci. Notre ambition n'est pas d'être sévère, mais d'être juste”. Même “si l'on peut souhaiter, et je le fais, que la CAF s'investisse plus largement dans ce système”, précise Lisette Narducci, “la fraude sociale n'est pas, loin de là, un système généralisé.”

Regrettant que les abus de quelques uns jettent le discrédit sur une allocation vitale pour la plus grande part de ceux qui en bénéficient, la vice-présidente du Conseil général insiste sur les résultats positifs d'un dispositif RSA favorisant le retour à l'activité de très nombreux allocataires. Et comment ne pas constater que ces contrôles, loin d'être inscrits dans une logique répressive, contribuent également à mieux accompagner certains d'entre eux ? Avec les contrôles, c'est aussi un lien supplémentaire qui a été tissé. On le constate tout particulièrement avec les convocations qu'organise pour son propre compte le Département (hors convention CAF) : en 2011 près de 10 000 personnes ont pu dans ce cadre bénéficier d'une réorientation, soit vers un référent emploi, soit vers les équipes chargées du suivi social. “L'assistanat n'est pas notre tasse de thé”, conclut Lisette Narducci, en remarquant que les dégâts de la crise appellent une justice sociale basée sur la rigueur et l'efficacité. Ce qui est aussi une manière d'éviter le délitement des valeurs qui tissent notre vivre ensemble, soumis aux attaques du chacun pour soi et de l'égoïsme.